

INSTRUCTION DOSSIER

- **Ne pas agraffer, pas de recto-verso, merci de votre compréhension.**

Liste des documents à joindre à la demande de logement suivant votre situation (Extrait de l'article R.441-2-4 du code de la construction et de l'habitation):

- Identité et régularité du séjour** : Photocopie recto-verso de la pièce d'identité ou des titres de séjour datant de moins de 3 mois, pour chaque futur occupant du logement,
- Situation familiale** : Photocopie du livret de famille (si vous avez des enfants), et de toutes les pièces précisant votre situation (certificat de décès, attestation d'enregistrement du PACS, certificat de grossesse supérieure à 12 semaines ou extrait du jugement de divorce (paragraphe commençant par l'énoncé « par ces motifs »), ou de l'ordonnance de non-conciliation).
- Photocopie complètes recto-verso** de votre avis d'imposition « 2016 sur les revenus 2015 », ou certificat de non-imposition concernant toutes les personnes devant habiter le logement, ou certificat de l'administration fiscale.
Pour les rattachés au foyer fiscal des parents merci de fournir en plus de l'avis des parents, une attestation sur l'honneur prouvant le rattachement au foyer fiscal.
- Ressources mensuelles** : Photocopies des trois derniers justificatifs de ressources (Bulletins de salaire et attestation employeur, avis de paiement et première notification Pôle Emploi, relevé annuel pour la retraite, dernier bilan ou attestation comptable de l'entreprise évaluant le salaire perçu, notification CAF ou MSA, bulletins de sécurité sociale, avis d'attribution de bourse CROUS,...),
- Logement actuel** : Quittances de loyers pour les trois derniers mois, attestation de loyers à jour ou certificat d'hébergement/domiciliation,
- Motif de la demande** :
 - Sans logement ou hébergé ou en logement temporaire : Attestation d'hébergement,
 - Démolition : Attestation du bailleur,
 - Logement non décent, insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation : document démontrant l'indécence/l'insalubrité/la dangerosité du logement, (jugement du tribunal, copie de l'une décision de l'administration),
 - Logement repris ou mis en vente par son propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail,
 - Procédure d'expulsion : Commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion, ou commandement de quitter les lieux,
 - Handicap : Carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou organisme de sécurité sociale,
 - Raisons de santé : certificat médical,
 - Divorce, séparation : jugement de divorce ou de séparation, rupture de PACS, ordonnance de non conciliation, ...
 - Assistante maternelle : Copie de l'agrément,
 - Mutation professionnelle : Attestation de l'employeur actuel et futur,

A retourner à l'adresse suivante :

LE LOGIS BRETON - 58 rue de la Terre Noire - 29334 QUIMPER CEDEX
Tél. 02 98 55 81 91 - Fax 02 98 55 81 92